

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE  
DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE**

Séance de gestion transitoire par le Comité de régie du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue à la salle Lafontaine du Centre administratif, au 2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke, **le mardi 13 octobre 2020 à 8 h.**

**Présences :** M. Christian Provencher, directeur général, M. Carl Mercier, directeur général adjoint à l'administration, Mme Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, Mme Mélanie Laroche, conseillère-cadre, Mme Mylaine Lafond, adjointe exécutive, M. Donald Landry, secrétaire général, M. Daniel Samson, directeur du Service des ressources humaines, Mme Julie Boivin, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire, Mme Isabelle Boucher, directrice du Service des ressources éducatives, Mme Paule Corriveau, directrice du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Mme Julie Caron, directrice du Centre de formation professionnelle 24-Juin, M. Pierre Langlois, directeur adjoint du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, M. Michel Lessard, directeur de l'école de la Maisonnée, M. Patrick Levasseur, directeur de l'école secondaire internationale du Phare.

**1.0 COMMISSAIRES**

**1.1 Quorum**

Le quorum est constaté à 8 h.

**1.2 Procès-verbal de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 6 octobre 2020**

**1.2.1 Adoption et dispense de lecture**

**GTCR 2020-129**

Attendu que le procès-verbal a été remis aux membres du Comité de régie au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par M. Michel Lessard, le procès-verbal de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 6 octobre 2020 est unanimement approuvé et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

**1.2.2 Suivi**

Il n'y a aucun suivi.

**5.2 Modification au Plan immobilier 2019-2029 afin de réactiver la demande pour une nouvelle école primaire « D »**

**GTCR 2020-130**

Lors de l'adoption du Plan immobilier 2019-2029 de la CSRS, il avait été décidé de suspendre la demande d'une nouvelle école « D », étant donné que l'augmentation de la clientèle annoncée par le MEES était moindre que prévue dans le quartier 4 et que l'agrandissement de l'école Jean-XXIII répondait aux besoins de locaux pour l'instant.

Or, l'augmentation de la clientèle dans le quartier 4 (école secondaire internationale du Phare), a repris de même qu'une importante hausse de la construction domiciliaire dans ce secteur. De plus, l'implantation des maternelles 4 ans de façon progressive dans les milieux défavorisés nous indique qu'il est nécessaire de réactiver cette demande dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

Sur la proposition de M. Patrick Levasseur, appuyée par M. Michel Lessard, il est unanimement résolu :

De mandater Mme Paule Corriveau, directrice des ressources matérielles et des technologiques de l'information, afin qu'une demande pour une nouvelle école « D » soit déposée auprès du MEES dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

Le tout selon le dossier 3-51-015 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

### 1.3 Adoption de l'ordre du jour

#### **GTCR 2020-131**

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance de gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 13 octobre 2020.

## 2.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

### 2.1 Plan d'effectifs du personnel technique et administratif pour l'année 2020-2021

#### **GTCR 2020-132**

Le Centre de services scolaire peut, au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, procéder à des changements au plan d'effectifs du personnel technique et administratif.

Le plan d'effectifs du personnel technique et administratif est établi à la suite des consultations auprès du syndicat et des gestionnaires, de même qu'en fonction des besoins de l'organisation.

Attendu l'analyse des besoins de l'organisation;

Attendu les consultations menées auprès du Syndicat du personnel technique et administratif;

Sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyée par Mme Isabelle Boucher, il est unanimement résolu :

D'accepter le plan d'effectifs du personnel technique et administratif pour l'année 2020-2021 selon le plan déposé à la séance, en annexe au dossier 3-55-011 et faisant partie intégrante des présentes, le à compter du 23 novembre 2020.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

## 3.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

### 3.1 Transport scolaire, entente et tarification avec les établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2020-2021

## GTCR 2020-133

Attendu que chaque année, le Service des ressources financières et du transport scolaire organise le transport scolaire pour les élèves des établissements d'enseignement privés;

Attendu la fin des ententes historiques entre les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement privés;

Attendu que depuis 2017-2018, le Ministère a retiré la part résiduelle du financement des ententes entre les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement privés, versée aux centres de services scolaires;

Attendu l'entente avec les établissements d'enseignement privés suivants :

Collège du Mont Notre-Dame  
Séminaire de Sherbrooke  
Séminaire Salésien;

Attendu que l'offre de service concerne uniquement les élèves résidants sur le territoire du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke;

Attendu que le transport des élèves des établissements d'enseignement privés sera autorisé en fonction des places disponibles sur le transport exclusif (autobus scolaire);

Attendu que l'institution admissible s'engage à payer des frais de 521,32 \$ par élève transporté, ce qui représente une indexation de 1,95 % par rapport à 2019-2020;

Attendu que les frais d'administration de 208,53 \$ par élève transporté sont inclus dans les frais globaux de 521,32 \$;

Attendu qu'il y a eu entente entre les parties.

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par M. Pierre Langlois, il est unanimement résolu :

1. de renouveler les ententes de service avec les établissements d'enseignement privés ci-haut mentionnés pour l'année scolaire 2020-2021;
2. d'autoriser le directeur général et le directeur général adjoint à l'administration à signer ces ententes.

Le tout selon le dossier 3-56-015 faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

3.2 **Ajout d'un contrat de transport « exclusif » – Contrat numéro 886304 – Autobus Dubé inc. pour l'année scolaire 2020-2021 avec possibilité de renouvellement pour l'année subséquente**

## GTCR 2020-134

Attendu un surplus d'élèves dans le quartier numéro 1, secteur Saint-Denis-de-Brompton;

Attendu que la division du transport a procédé à une analyse des besoins;

Attendu que le véhicule numéro 068 de type autobus 12 rangées fait partie du nouveau contrat numéro 886304 (référence annexe « A »);

Attendu qu'un organisme public peut contracter un contrat de gré à gré pour un transport exclusif avec une entreprise de transport liée par contrat l'année précédente sans avoir à

suivre les encadrements prévus à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP, art.1).

Sur la proposition de M. Carl Mercier, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu :

1. D'ajouter un contrat de transport « exclusif » numéro 886304 pour des véhicules de type autobus au montant de 70 797 \$ avant taxes pour l'année 2020-2021 avec la possibilité de renouvellement pour l'année subséquente;
2. D'autoriser le directeur général et le directeur général adjoint à l'administration à signer ce contrat.

Le tout selon le dossier 3-56-016 faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

3.3 **Ajout d'un contrat de transport « exclusif » – Contrat numéro 886305 – Transdev Québec inc. pour l'année scolaire 2020-2021 avec possibilité de renouvellement pour l'année subséquente**

**GTCR 2020-135**

Attendu que dans le contexte de la COVID-19, en tenant compte des directives et orientations du ministère de l'Éducation, de la Direction de la santé publique (DSP) et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) émises en juin et précisées le mercredi 12 août, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke doit adapter son offre de service en tenant compte de ces nouvelles balises;

Attendu que les précisions quant au nombre maximum d'élèves pouvant voyager en autobus de 12 rangées de banquettes est de 48 élèves;

Attendu un surplus d'élèves dans le quartier numéro 3, secteur Fleurimont;

Attendu que la division du transport a procédé à une analyse des besoins;

Attendu que le véhicule numéro 116 de type autobus 12 rangées fait partie du nouveau contrat numéro 886305 (référence annexe « A »);

Attendu qu'un organisme public peut contracter un contrat de gré à gré pour un transport exclusif avec une entreprise de transport liée par contrat l'année précédente sans avoir à suivre les encadrements prévus à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP, art.1).

Sur la proposition de M. Carl Mercier, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu :

1. D'ajouter un contrat de transport « exclusif » numéro 886305 pour des véhicules de type autobus au montant de 61 800 \$ avant taxes pour l'année 2020-2021 avec la possibilité de renouvellement pour l'année subséquente;
2. D'autoriser le directeur général et le directeur général adjoint à l'administration à signer ce contrat.

Le tout selon le dossier 3-56-017 faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

3.4 **Ajout d'un contrat de transport « exclusif » – Contrat numéro 886306 – Autobus B. Dion (Windsor) Itée pour l'année scolaire 2020-2021 avec possibilité de renouvellement pour l'année subséquente**

**GTCR 2020-136**

Attendu que nous avons un surplus d'élèves à l'école Notre-Dame-de-Liesse dans le quartier numéro 1, secteur Deauville;

Attendu que la division du transport a procédé à une analyse des besoins;

Attendu que le véhicule numéro 173 de type autobus 5 rangées fait partie du nouveau contrat numéro 886306 (référence annexe « A »);

Attendu qu'un organisme public peut contracter un contrat de gré à gré pour un transport exclusif avec une entreprise de transport liée par contrat l'année précédente sans avoir à suivre les encadrements prévus à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP, art.1).

Sur la proposition de M. Carl Mercier, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu :

1. D'ajouter un contrat de transport « exclusif » numéro 886306 pour des véhicules de type autobus au montant de 49 650 \$ avant taxes pour l'année 2020-2021 avec la possibilité de renouvellement pour l'année subséquente;
2. D'autoriser le directeur général et le directeur général adjoint à l'administration à signer ce contrat.

Le tout selon le dossier 3-56-018 faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

3.5 **Ajout d'un contrat de transport « exclusif » – Contrat numéro 886307 – Autobus B. Dion (Windsor) Itée pour l'année scolaire 2020-2021 avec possibilité de renouvellement pour l'année subséquente**

**GTCR 2020-137**

Attendu que nous avons un surplus d'élèves à l'école Champlain dans le quartier numéro 1, secteur ouest de la ville de Sherbrooke;

Attendu que la division du transport a procédé à une analyse des besoins;

Attendu que le véhicule numéro 174 de type autobus 5 rangées fait partie du nouveau contrat numéro 886307 (référence annexe « A »);

Attendu qu'un organisme public peut contracter un contrat de gré à gré pour un transport exclusif avec une entreprise de transport liée par contrat l'année précédente sans avoir à suivre les encadrements prévus à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP, art.1);

Sur la proposition de M. Carl Mercier, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu :

1. d'ajouter un contrat de transport « exclusif » numéro 886307 pour des véhicules de type autobus au montant total de 46 828 \$ avant taxes pour l'année 2020-2021 avec la possibilité de renouvellement pour l'année subséquente;
2. d'autoriser le directeur général et le directeur général adjoint à l'administration à signer ce contrat.

Le tout selon le dossier 3-56-019 faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

3.6 **Ajout d'un contrat de transport « exclusif » pour des véhicules de type berline – contrat 886308 – Autobus Dubé inc. pour l'année scolaire 2020-2021 avec possibilité de renouvellement pour l'année subséquente**

**GTCR 2020-138**

Attendu que dans le contexte de la COVID-19, en tenant compte des directives et orientations du ministère de l'Éducation, de la Direction de la santé publique (DSP) et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) émises en juin et précisées le mercredi 12 août, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke doit adapter son offre de service en tenant compte de ces nouvelles balises;

Attendu que le CSSRS a dû changer le nombre maximal d'élèves dans une berline de 6 élèves à 4 élèves si une barrière physique est installée et ajouter des berlines afin de répondre aux besoins des points de service;

Attendu que les véhicules numéro 934, 935, 936 et 949 de type berline font partie du nouveau contrat numéro 886308 (référence annexe « A »);

Attendu qu'un organisme public peut contracter un contrat de gré à gré pour un transport « exclusif » avec une entreprise de transport liée par contrat l'année précédente sans avoir à suivre les encadrements prévus à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP, art.1);

Sur la proposition de M. Carl Mercier, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu :

1. d'ajouter un contrat de transport « exclusif » numéro 886308 pour des véhicules de type berline au montant total de 112 008,36 \$ avant taxes pour l'année 2020-2021 avec possibilité de renouvellement pour l'année subséquente;
2. d'autoriser le directeur général et le directeur général adjoint à l'administration à signer ce contrat.

Le tout selon le dossier 3-56-020 faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

3.7 **Ajout d'un contrat de transport « exclusif » pour des véhicules de type berline – contrat 886309 – Berlines R.C.L. inc. pour l'année scolaire 2020-2021 avec possibilité de renouvellement pour l'année subséquente**

**GTCR 2020-139**

Attendu que dans le contexte de la COVID-19, en tenant compte des directives et orientations du ministère de l'Éducation, de la Direction de la santé publique (DSP) et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) émises en juin et précisées le mercredi 12 août, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke doit adapter son offre de service en tenant compte de ces nouvelles balises;

Attendu que le CSSRS a dû changer le nombre maximal d'élèves dans une berline de 6 élèves à 4 élèves si une barrière physique est installée et ajouter des berlines afin de répondre aux besoins des points de service;

Attendu que les véhicules numéro 930, 960 et 961 de type berline font partie du nouveau contrat numéro 886309 (référence annexe « A »);

Attendu qu'un organisme public peut contracter un contrat de gré à gré pour un transport « exclusif » avec une entreprise de transport liée par contrat l'année précédente sans avoir à suivre les encadrements prévus à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP, art.1);

Sur la proposition de M. Carl Mercier, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu :

1. d'ajouter un contrat de transport « exclusif » numéro 886309 pour des véhicules de type berline au montant total de 69 726,32 \$ avant taxes pour l'année 2020-2021 avec possibilité de renouvellement pour l'année subséquente;
2. d'autoriser le directeur général et le directeur général adjoint à l'administration à signer ce contrat.

Le tout selon le dossier 3-56-021 faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

#### **4.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

##### **4.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 et les actes d'établissement 2019-2020 et 2020-2021**

#### **GTCR 2020-140**

Attendu que l'article 211 de la LIP prévoit que chaque année, le centre de services scolaire, après consultation auprès des municipalités de son territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Ce plan indique pour chaque école et centre, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition par le centre de services scolaire, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Le Centre de services scolaire détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et centres et leur délivre un acte d'établissement;

Attendu que l'article 193 de la LIP prévoit que le Comité de parents est consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaires de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS), la liste des écoles et les actes d'établissement;

Attendu que la *Procédure relative aux assemblées délibérantes des membres de la CSRS* prévoit qu'une modification à un acte d'établissement doit être précédée d'un avis de présentation au Conseil des commissaires;

Attendu que le 18 avril 2020, il y a eu adoption du projet de plan triennal aux fins de consultation (GTCR 2020-102);

Attendu qu'à la suite des consultations qui ont eu lieu auprès des municipalités, du Comité consultatif de gestion et du Comité de parents, le plan triennal de répartition et de destinations des immeubles 2020-2023 proposé pour adoption, est joint en annexe à cette fiche de présentation, ainsi que les actes d'établissements 2019-2021;

Sur la proposition de M. Michel Lessard, appuyée Mme Julie Boivin, il est unanimement résolu :

D'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 et de délivrer les actes d'établissement 2019-2021, le tout selon le dossier 3-57-059 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

4.2 **Service de cueillette et de lavage des guenilles des écoles pour l'année scolaire 2020-2021**

**GTCR 2020-141**

Attendu que le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a mis en place un service de collecte et de lavage des guenilles utilisés dans les bâtiments du CSSRS (Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke). Le service est fait aux deux jours dans 49 unités administratives ainsi qu'un service hebdomadaire à trois autres unités administratives;

Attendu que la durée et les impacts de la pandémie sont inconnus et que, conséquemment, la fréquence du service est imprévisible, il n'y a pas eu d'appel d'offres et nous allons nous prévaloir de l'article 13.1 (situation d'urgence) de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

Attendu que pour ce contrat de services, l'autorisation du dirigeant de l'organisme est nécessaire afin de se conformer avec les encadrements réglementaires du Secrétariat du Conseil du trésor (LGCE, art. 16);

Attendu que la pandémie devrait être présente pour encore plusieurs mois, l'entente avec le fournisseur est du 1<sup>er</sup> août 2020 au 30 juin 2021;

Attendu qu'à cet effet, nous devons créer une commande « ouverte » pour un montant de 150 000 \$ avec la compagnie Nettoyeur Clin D'Oeil afin de couvrir le service aux établissements du CSSRS pour l'année financière 2020-2021;

Sur la proposition de Mme Isabelle Boucher, appuyée par M. Pierre Langlois, il est unanimement résolu :

D'autoriser la dépense de service pour un montant de 150 000 \$ avant taxes, le tout selon le document constituant le dossier 3-57-062 déposé à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la directrice du SRMTI à procéder à l'émission des commandes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

4.3 **Achat de bornes sans fil**

**GTCR 2020-142**

Attendu que la pandémie demandera un réseau sans fil plus robuste et que la couverture sans fil dans nos établissements est en moyenne de 54 %, les TI veulent faire l'achat de 820 bornes sans fil de marque Aruba afin d'être en mesure d'avoir une couverture sans fil à 100 % dans nos établissements. L'augmentation de l'utilisation des outils en ligne (à la maison, mais aussi en classe) ainsi que l'augmentation importante du nombre d'appareils technologiques dû à la COVID seront éventuellement problématiques au niveau de la couverture sans fil;

Attendu que l'achat des bornes sera fait par achat regroupé via le RGAUQ;

Attendu que la compagnie Aruba nous consent un rabais supplémentaire en vue de la fin de son année financière qui est le 31 octobre 2020;



Attendu qu'un appel d'offres sera lancé pour l'installation des nouvelles prises réseau nécessaires;

Attendu que l'achat des bornes sera financé par la mesure 50760 (229 905,86 \$ avant les taxes) et les nouvelles prises réseau par l'AMT aux ressources matérielles (160 000 \$ avant les taxes);

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par M. Michel Lessard, il est unanimement résolu :

D'autoriser les achats pour un montant de 389 906,86 \$ avant taxes, le tout selon le document constituant le dossier 3-57-063 déposé à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la directrice du SRMTI à procéder à l'émission des commandes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

#### 4.4 **Achat de matériel informatique en cas de 2<sup>e</sup> confinement**

##### **GTCR 2020-143**

Attendu que devant la possibilité d'un éventuel 2<sup>e</sup> confinement, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) doit se procurer de nouveaux appareils technologiques pour les élèves et les enseignants afin de répondre à la demande, si nécessaire. Une dernière collecte de besoins est en cours auprès des écoles pour compléter leurs flottes informatiques. Il est actuellement impossible de prévoir les montants requis, mais les sommes disponibles pour ces achats sont de 2 000 000 \$;

Attendu que ces achats se feront par achat regroupé via Collecto;

Attendu que ces achats seront financés par les mesures 50761, 50762, 50763, 50765, 50766 et 50767 pour un montant maximal de 2 000 000 \$ avant taxes;

Sur la proposition de Mme Isabelle Boucher, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu :

D'autoriser les achats pour un montant maximal de 2 000 000 \$ avant taxes, le tout selon le document constituant le dossier 3-57-064 déposé à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la directrice du SRMTI à procéder à l'émission des commandes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

#### 5.0 **DIRECTION GÉNÉRALE**

##### 5.1 **Adoption du Règlement des pouvoirs et délégations aux diverses instances du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS-REG-2020-01)**

##### **GTCR 2020-144**

Attendu l'adoption du projet de loi 40, le 8 février 2020, par le gouvernement du Québec, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (dite *Loi* par la suite);

Attendu que cette *Loi* transforme les commissions scolaires en centres de services scolaires administrés par un conseil d'administration;

Attendu que cette *Loi* abolit certaines instances (le conseil des commissaires et le comité exécutif, en particulier) et modifie certaines fonctions d'autres instances d'un centre de services scolaire;

Attendu que l'ancien *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs aux diverses instances de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke* (CSRS-REG-1999-01) ne respecte plus les encadrements législatifs actuels;

Attendu que le *Règlement de délégation de pouvoirs d'autoriser et de conclure certains contrats de service* (CSRS-REG-2015-01) ne touchait qu'un volet de la délégation relié à l'adoption du projet de loi 15 en décembre 2014 par le gouvernement du Québec, *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*;

Attendu que le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke doit voir à une nouvelle répartition des pouvoirs dans ces différentes instances en prenant compte des nouvelles exigences de la *Loi*;

Attendu que l'article 392 de la LIP permet d'adopter ce règlement sans avoir à préparer un avis de 30 jours.

Sur la proposition de M. Carl Mercier, appuyée par M. Daniel Samson, il est unanimement résolu :

- d'adopter le *Règlement des pouvoirs et délégations aux diverses instances du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke* en remplacement du règlement de 1999;
- d'abroger le *Règlement de délégation de pouvoirs d'autoriser et de conclure certains contrats de service*, étant donné que le nouveau règlement général prend en compte la spécificité des contrats de service.

Le tout selon le dossier 3-51-014, auquel est joint le projet de règlement, soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

**Arrivée de M. Patrick Levasseur à 8 h 40.**

## **6.0 INFORMATION**

Il n'y a aucune information.

## **7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Mme Isabelle Boucher, appuyée par Mme Julie Boivin, la séance est levée à 8 h 50.

---

**Christian Provencher,**  
Directeur général

---

**Donald Landry,**  
Secrétaire général

\* Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par M. Carl Mercier, ce procès-verbal de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 13 octobre 2020 est unanimement approuvé lors de la séance du Comité de régie du 3 novembre 2020.